



Fin de bail qui paie le gaz restant dans la cuve ?

Par **Karenpompon**, le **03/06/2009** à **20:13**

Bonjour,

je viens de quitter mon logement et il reste 40% de gaz dans la cuve. Ceci a été vérifié par huissier.

Aucun locataire n'a repris le logement derrière moi et l'état des lieux fut fait le 27/05/09 et ma propriétaire rechigne à me rembourser le montant des 40% de gaz restant dans la cuve.

Selon la société de gaz elle doit me les rembourser dans les plus brefs délais. Quand est il exactement?

Quels sont mes droits et quels sont ses devoirs?

Merci par avance d'une réponse de votre part.

Crdt

Karen

Par **Marion2**, le **03/06/2009** à **21:46**

Bonsoir,

Je vous conseille vivement de contacter l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez. Vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires.

Cordialement.

Par **Karenpompon**, le **04/06/2009** à **06:29**

Merci beaucoup de votre réponse.

Crdt
Karen